

AVIS DE SOUTENANCE DE THÈSE

DOCTORAT (Arrêté du 26 août 2022 modifiant l'arrêté du 25 mai 2016)

Monsieur Thomas ONILLON

candidat au diplôme de Doctorat de l'Université d'Angers, est autorisé à soutenir publiquement sa thèse

le 29/11/2024 à 14h00

Faculté de droit, d'économie et de gestion

AMPHI INCA

13, allée François Mitterrand

BP 13633

49036 ANGERS Cedex 01

sur le sujet suivant :

La protection de l'enfance en droit européen des droits de l'homme

Directeur de thèse : **Monsieur Yannick LÉCUYER**

Composition du jury :

Madame Mihaela Anca ALLINCAI, Professeure des Universités Université Grenoble Alpes, Rapporteur

Monsieur Yves DENÉCHÈRE, Professeur des Universités Université d'Angers, Examinateur

Monsieur Jean-Manuel LARRALDE, Professeur des Universités Université de Caen Normandie, Rapporteur

Monsieur Yannick LÉCUYER, Maître de Conférences HDR Université d'Angers, Directeur de thèse

Monsieur Sébastien TOUZÉ, Professeur des Universités Université Paris Panthéon -Assas, Examinateur

Madame Françoise TULKENS, Professeure émérite Université Catholique de Louvain, Belgique, Examinatrice

Résumé de la thèse

Longtemps perçu exclusivement comme membre de l'entité familiale, l'appréhension de l'enfant pour lui-même est un phénomène récent. Il a d'abord été considéré, au prisme de sa fragilité, comme un être vulnérable à protéger. Puis on a commencé à accepter sa personnalité et à considérer que même le plus petit membre de la famille humaine a des droits. Les conséquences de ce changement d'approche ne sont pas encore pleinement stabilisées. Les autorités politiques, qu'elles soient nationales ou internationales, cherchent les bons mécanismes de protection de l'enfance à mettre en œuvre, se fondant sur une compréhension toujours plus fine de ce moment de la vie et de ses enjeux. Le Conseil de l'Europe joue un rôle moteur dans cette évolution. L'enfance est une période de développement. L'individu y acquiert progressivement la maturité physique et psychologique nécessaire pour devenir adulte et enfin exercer pleinement ses droits. Depuis la fin du XIXème siècle, la société européenne prend progressivement conscience de son rôle : permettre aux enfants de grandir dans un environnement propice à leur plein développement. Ils pourront ainsi accéder à la meilleure version d'eux-mêmes, celle qu'ils souhaitent devenir. La réalisation des droits de l'enfant, tels qu'ils émergent avec la Convention de New York en 1989, poursuit cet objectif. Le Conseil de l'Europe s'inscrit dans ce mouvement avec l'adoption d'un corpus cohérent de normes hétéroclites visant à sanctuariser l'enfance, en tant que période de développement. Des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme, obligatoire, aux rapports du Comité directeur pour les droits de l'enfant, porteurs d'orientation, chaque texte a une place et une vocation propre. Cependant envisagés dans leur ensemble, ils élaborent les cadres d'une convergence des systèmes nationaux européens de protection de l'enfance vers cet épanouissement de l'enfant.